



# ESPACE SPORTIF DE SUCY

Maison des Associations  
14 Place du Clos de Pacy  
94370 SUCY-EN-BRIE

E mail : esshandball@yahoo.fr

## BULLETIN D'ADHESION ESS 2023 – 2024 SECTION HANDBALL

NOM : .....

SEXE : F / M

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

Nom des parents : .....

ADRESSE MAIL : .....

(en minuscule d'imprimerie)

Responsable légal uniquement pour les mineurs : NOM ..... PRENOM .....

Date de Naissance .....

ADRESSE : .....

Tel du joueur : .....

CODE POSTAL/.....VILLE : .....

Tel parent1 : .....

Tel parent 2 : .....

J'autorise, en cas d'accident, les responsables de l'E.S.S. à prendre les mesures qui s'imposeraient

J'autorise mon enfant à porter ses verres correcteurs pendant les séances d'entraînements.

J'autorise mon enfant à être transporté en voiture particulière pour des déplacements sportifs.

J'atteste être informé(e) que la FFHB, la ligue, le comité et/ou le club dont je relève peuvent être amenés, dans le strict cadre de la promotion et du développement du handball, à utiliser des photographies ou films pris à l'occasion de manifestations organisées par eux. Si je ne souhaite pas que mon image ou l'image de mon enfant soit utilisée dans le cadre précisé ci-dessus, **je coche cette case** .

### ASSURANCE COMPLEMENTAIRE (Non obligatoire)

A Remplir obligatoirement avec bulletin d'adhésion et joindre un règlement séparé - Contrat détaillé en annexe.

Je déclare : (Cocher la case de votre choix)  Avoir choisi l'option N° .....  
 Avoir refusé de souscrire à l'une des options de garantie « Indemnités Contractuelles »

MONTANT DU REGLEMENT

CHEQUE (A L'ORDRE DE ESS HANDBALL) : .....

ESPECES : .....

**Il ne sera accordé aucun remboursement de cotisation en cours de saison**

A Sucy-en-Brie le

Signature des Parents.

*Nota* : La cotisation donne accès à la Salle, mais le suivi des entraînements est placé sous l'autorité directe du directeur Technique de la Section. Les parents des jeunes enfants sont invités à vérifier avant chaque séance d'entraînement que l'encadrement de celle-ci est bien assuré par l'entraîneur désigné.

Tout groupement sportif à l'obligation: "**Non seulement d'attirer l'attention de ses adhérents sur leur intérêt de souscrire une assurance de personnes couvrant leurs dommages corporels, mais encore de leur proposer plusieurs formules de garantie leur permettant, s'ils estiment utile de contracter une telle assurance, de choisir la garantie la mieux adaptée à leurs besoins**"

En tant que club sportif, nous avons une assurance couvrant les dommages corporels qui peuvent survenir pendant l'activité sportive, lorsque la responsabilité du club est expressément engagée, mais dans les autres cas (notamment un accident en cours de jeu ou en dehors du jeu dans les enceintes sportives, entraînant une invalidité partielle ou permanente, voire un décès), c'est à l'adhérent de souscrire une assurance personnelle.

Pour les non licenciés, l'E.S.S. dispose également d'une assurance "Individuelle Accident". En cas d'accident, nous invitons les adhérents non licenciés à contacter rapidement notre secrétariat pour choisir la garantie la mieux adaptée.

Nous vous proposons, par l'intermédiaire de notre assureur **AXA Sport Loisirs Plein Air**, 3 options de garantie "Indemnités Contractuelles":

Option

Cotisation / Adhérent

